

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de la Fédération Québécoise des Municipalités tenue au Centre des congrès de Québec, le 1<sup>er</sup> octobre 2011.

---

**RÉSOLUTION AGA-2011-10-01/01**  
**Politique nationale de la ruralité – phase III**

---

**ATTENDU QU'**un Québec rural dynamique et prospère est fondamental à la cohésion sociale et à la bonne santé économique de tout le Québec;

**ATTENDU QUE** la Politique nationale de la ruralité est un signal clair de la reconnaissance du monde rural et des communautés locales comme étant une partie essentielle et stratégique de la société et de l'identité québécoises;

**ATTENDU QUE** cette politique mise sur la mobilisation des communautés et la création d'une synergie entre les élus, les acteurs du développement et tous les citoyens dans le but de générer des projets et des idées novatrices adaptées à leurs spécificités;

**ATTENDU QUE** la Politique nationale de la ruralité, adoptée en 2001, était dotée d'une enveloppe de 90 M\$ et prévoyait la mise en place des pactes ruraux, qui constituent aujourd'hui un succès salué par l'ensemble de la société québécoise;

**ATTENDU QUE** l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de développement du territoire est la mise en œuvre des pactes ruraux issus de la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économiques dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

**ATTENDU QUE** dans cet examen des politiques rurales du Québec, l'Organisation de coopération et de développement économiques suggère également de renforcer le rôle des MRC pour accroître les performances de la politique nationale de la ruralité ;

**ATTENDU QUE** la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 (PNR 2), assortie d'un budget de 280 M\$, vise à assurer le développement des communautés rurales en misant sur leur diversité et leurs particularités et à garantir l'occupation dynamique du territoire québécois;

**ATTENDU QU'**à la suite de nombreuses représentations de la Fédération Québécoise des Municipalités, le gouvernement du Québec s'apprête à dévoiler sa stratégie sur l'occupation dynamique et la vitalité des territoires;

**ATTENDU QUE** grâce aux efforts de la Fédération Québécoise des Municipalités, le premier ministre a annoncé, lors de son discours inaugural en février 2011, l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique et la vitalité des territoires;

**ATTENDU QUE** l'actuelle Politique nationale de la ruralité arrive à échéance dans moins de deux ans, et qu'elle constitue un levier essentiel pour le développement de l'ensemble des milieux ruraux du Québec;

**ATTENDU QUE** la Fédération Québécoise des Municipalités souhaite que la stratégie et la loi-cadre sur l'occupation dynamique et la vitalité des territoires soient complémentaires à la Politique nationale de la ruralité, sans toutefois la remplacer;

**Il est proposé par** : M. Jean-Marc Paquet, Saint-Martin  
**Appuyé par** : M. Pierre Gaudet, Aston-Jonction

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de s'engager à renouveler la Politique nationale de la ruralité après 2014 selon le modèle actuellement en vigueur, c'est-à-dire en s'appuyant sur la MRC pour la mise en œuvre des pactes ruraux;

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec que cette politique soit adoptée en complément de l'adoption d'une stratégie sur l'occupation dynamique des territoires, et non en intégrant l'une à l'autre;

**DE RALLIER** l'ensemble des partenaires de la ruralité autour de ces objectifs.

**Adoptée à l'unanimité**

Copie de la résolution AGA-2011-10-01/01, telle qu'adoptée par l'assemblée générale annuelle des membres de la Fédération Québécoise des Municipalités.



ANN BOURGET  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière de la corporation

4 octobre 2011

Date